

Période de questions

Séance du 23 avril 2019

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><u>Mme Josianne Arbour – 76, rue Henri-Morin</u> Est-il possible de faire un sondage par district pour savoir qui veut vraiment avoir le règlement des poules en toute connaissance de cause. Il faut s'assurer que les gens connaissent bien les enjeux</p>	<p>Aucun sondage n'est prévu. La Ville informera les citoyens des enjeux.</p>		Clos
<p>Tellement de choses n'ont pas été prévu dans ce projet de règlement, est-il possible d'attendre encore un an pour bien informer les gens.</p>	<p>Nous travaillons ce projet depuis environ un an. Plusieurs sont déjà informés, mais il faut continuer à le faire.</p>		Clos
<p>Pouvons-nous faire un projet pilote au lieu d'étendre ce projet à la grandeur de la ville</p>	<p>Considérez le projet actuel comme un projet pilote.</p>		Clos
<p><u>M. Jérémy Fournier – 62 rue Claire</u> Pourquoi la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu n'a pas encore pris les mesures nécessaires pour interdire les sacs de plastique dans les commerces et qu'est-ce qu'elle attend pour le faire ?</p>	<p>Une résolution a déjà été adoptée en 2018 mentionnant que la Ville mette fin à l'usage du plastique unique. De plus, une campagne de sensibilisation auprès des commerçants et des citoyens devait être faite et un plan de communication aurait dû être déployé depuis quelques mois déjà.</p> <p>Déjà plusieurs actions ont été posées mais il y aurait lieu de diffuser cette information puisque ça n'a pas été fait.</p> <p>Nous devons embaucher une firme de communication spécialisée en développement durable pour s'assurer d'adopter la meilleure réglementation à appliquer. A ce jour, aucun mandat n'a été accordé.</p>		Clos

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p>M. Jean-Luc Gamache – 1001, Beauchamp Les deux lettres qui ont été remises ce soir pour le dossier du PAIR seront-elles déposées sur le site de la Ville ?</p>	Oui		Clos
<p>Combien de poules les citoyens auront le droit d'avoir chez eux ?</p>	3 poules		Clos
<p>M. Guy Florent – 86, rue Brassard Est-ce que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu s'engage à aviser les citoyens dont les terrains sont dans la plaine inondable que la cote est erronée et qu'ils ne devraient pas céder leur terrain pour les taxes ?</p>	Les citoyens touchés savent que la cote est possiblement erronée. Toutefois, les citoyens doivent tout de même payer leurs taxes. Cette année, 2 terrains seulement étaient touchés et les citoyens ont réglé le dossier avant la vente.		Clos
<p>M. Dominic Pétrin Sur les 34 000\$ qui ont été déboursés en frais d'avocat pour M. Marco Savard, combien ce dernier devra-t-il rembourser à la Ville ?</p>	Étant donné que M. Savard a été retenu coupable pour une faute commise dans l'exercice de ses fonctions en tant que conseiller municipal, il n'est pas tenu de rembourser les frais d'avocats que la Ville a assumés pour sa défense.		Clos
<p>Mme Johanne Lanthier – ch. Patriotes Est Étant donné qu'il y a des nouveaux programmes de subventions de disponibles de la part des gouvernements supérieurs, ne croyez-vous pas que notre secteur pourrait enfin avoir accès aux égouts et aqueduc ?</p>	Nous allons devoir nous asseoir et discuter des choix que nous aurons à faire		Clos
<p>M. Marc Pérusse – 2007, De Montparnasse Ste-Julie J'ai fait une demande de modification au règlement de zonage il y a environ 2 ans pour mon terrain de la rue Baillargeon afin de diminuer la grosseur de la superficie implantée au sol mais je n'ai jamais eu de nouvelles.</p>	Un avis de motion a été proposé en ce sens ce soir (règlement 1795). Le processus d'adoption du règlement est donc enclenché.		Clos
<p>Ce règlement entrera en vigueur à quel moment ?</p>	Après toutes les étapes requises donc environ dans 2 mois et demi		Clos

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
Étant donné que la zone concernée dans ce règlement englobe la Pinède et les terrains de la rue Baillargeon, serait-il possible de créer 2 zones distinctes pour éviter que des citoyens viennent s'opposer à ce projet et que le processus soit prolongé inutilement ?	Ce projet de règlement prévoit déjà la division de la zone concernée en deux zones distinctes		Clos